

## Requête de la FEDE pour la diminution du temps de travail des employés/es de l'Etat de Fribourg ainsi que pour le personnel des institutions subventionnées

Notre requête, déposée le 17 mars 2006, demande l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire pour l'ensemble du personnel à l'exception du personnel enseignant. Pour ce personnel nous demandons une décharge de deux unités d'enseignement dès 50 ans et de quatre unités d'enseignement dès 55 ans (actuellement les enseignant-e-s bénéficient d'une décharge de deux unités d'enseignement dès 55 ans).

### Rappel des différentes étapes

La revendication d'une baisse du temps de travail n'est pas nouvelle. La dernière baisse octroyée date de 1989. De 42 heures et demie le temps de travail hebdomadaire avait été ramené à 42 heures, horaire encore en vigueur actuellement. Il faut également se rappeler qu'entre 1985 et 1989, le temps de travail a été abaissé de 44 heures à 42 heures. Depuis, à plusieurs reprises, des demandes ont été déposées par différentes associations, notamment l'Association Suisse des Infirmier/ères en novembre 2003 pour le personnel de l'hôpital cantonal. Une pétition qui a récolté plus de 1000 signatures demandait une réduction du temps de travail sous forme de l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire. A l'époque la conseillère d'Etat avait invoqué l'attente de la publication d'un rapport qui avait été commandité au Service public de l'emploi concernant l'application de la loi sur le travail dans les hôpitaux. Elle concluait en rappelant que la revendication du personnel de l'hôpital cantonal n'avait pas été oubliée. Mais rien n'a été fait.

### Pourquoi travailler moins ?

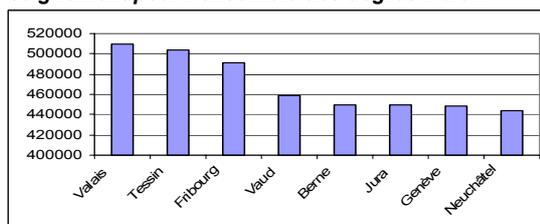
#### Un temps de travail plus élevé que la moyenne

Le canton de Fribourg avec un temps de travail hebdomadaire de 42 heures et 4 semaines de vacances de base fait valoir un temps de travail des plus élevés en Suisse romande.

Temps de travail, vacances et jours fériés dans les cantons latins							
	jours de vacances	Temps de travail	Jours fériés		jours de vacances	Temps de travail	Jours fériés
Fribourg	20	42 h	10	Jura	20	42 h	12
Genève	25	40 h	12	Valais	20	42 h	12
Vaud	25	41.5 h	7	Berne	22	42 h	10
Neuchâtel	24	40 h	15	Tessin	20	42 h	18.5

Quant aux enseignants, la comparaison cantonale montre que Fribourg pratique un horaire avec une charge de cours bien en dessus de la moyenne romande. Le temps de travail respectivement le temps de récupération a une incidence sur la performance et la santé des collaborateurs/trices. C'est pourquoi le trend actuel est d'abaisser le temps de travail y compris dans le secteur privé. De très nombreuses entreprises privées offrent 5 semaines de vacances de base à leur personnel et connaissent les 40 heures depuis longtemps.

#### Nb de minutes d'enseignement pour l'ensemble des degrés 1 à 9 :



**La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) a été créée en 1947 et regroupe quasi tous les syndicats et associations de personnel de l'Etat de Fribourg. Elle est l'interlocutrice du Conseil d'Etat pour ce qui concerne de près ou de loin le personnel, notamment ses conditions de travail et de rémunération.**

### **La demande pour les enseignant-e-s**

Au lendemain de l'acceptation du descriptif de fonction par les associations représentant le personnel enseignant, une demande de réduction du nombre d'heures de cours apparaît comme difficilement concevable dans le climat politique actuel. De plus, toute diminution d'horaire appliquée aux enseignant-e-s impliquerait un ajustement du pensum horaire des élèves, ce qui semble également difficilement envisageable actuellement. Par contre il est avéré que la charge de travail, pour le personnel de plus de 50 ans, devient de plus en plus lourde à assumer. C'est la raison pour laquelle les enseignant-e-s revendiquent une décharge de temps de travail plus importante pour les dernières années d'activité.

### **Une pénibilité à la hausse**

Des études effectuées récemment montrent que le personnel de la fonction publique n'est de loin pas épargné par le stress et la pression. Le personnel des professions de la santé, de l'enseignement ainsi que le personnel des institutions spécialisées comptent un taux de « burn out » au dessus de la moyenne. Les représentant-e-s de ces professions invoquent un durcissement des conditions de travail mais surtout un temps de récupération insuffisant.

D'une manière générale la pression sur le personnel des administrations augmente. Ces phénomènes risquent de se répercuter sur la qualité des prestations si aucune mesure n'est entreprise. Offrir une meilleure récupération aux agent-e-s de la fonction publique est une mesure concrète de prévention pour éviter des conséquences fâcheuses.

### **Des finances saines grâce à la contribution du personnel**

Le personnel fribourgeois s'est pendant longtemps contenté de prestations inférieures à celles auxquelles il pouvait prétendre. Pour preuve la proportion importante de professions réévaluées dans le cadre du processus EVALFRI. Cette réévaluation confirme la thèse que bon nombre de professions ont été sous-évaluées pendant de nombreuses années, ce que confirment les comparaisons salariales effectuées entre les cantons latins.

De plus le personnel, dans sa globalité, a fortement contribué à la bonne santé des finances de l'Etat en acceptant des sacrifices notamment salariaux depuis 1993. Ces sacrifices ont permis à l'Etat de faire des économies qui se chiffrent en centaines de millions de francs, dues notamment à l'acceptation d'une contribution de solidarité perçue pendant plusieurs années ainsi qu'à l'introduction de la LPers qui prévoit des augmentations annuelles plus petites, une progression salariale moins rapide que l'ancien régime et qui permet, à terme, de mieux contenir la masse salariale. Le personnel estime donc légitime de pouvoir bénéficier des fruits de ses efforts. L'Etat a aujourd'hui les moyens de financer cette réduction du temps de travail et ceci également grâce à la contribution essentielle du personnel.

### **Des effets bénéfiques pour tous**

L'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire ou d'une décharge de leçons supplémentaires serait perçu comme un signe très clair de reconnaissance du Conseil d'Etat pour le travail accompli par les agents/tes de la fonction publique. Nul doute que cette reconnaissance aura un effet bénéfique sur la motivation des collaborateurs/trices.

Elle permettra un recrutement plus aisé dans le secteur des soins et pour les institutions subventionnées. En effet, le fait que l'Etat de Fribourg n'octroie que 4 semaines de vacances aux employés retient bon nombre de candidats/tes de valeur à postuler dans les institutions fribourgeoises.

Pour terminer, différentes études ont montré qu'un temps de récupération plus important a des effets bénéfiques sur la santé des collaborateurs/trices. Cela se traduit concrètement par une baisse du taux d'absentéisme et un taux de cas AI inférieur.

### **En conséquence, la FEDE demande:**

- **L'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire pour l'ensemble du personnel de l'Etat (à l'exception du personnel enseignant)**
- **L'octroi d'une décharge de deux heures de cours hebdomadaire dès l'âge de 50 et de 4 heures dès l'âge de 55 ans pour l'ensemble du personnel enseignant.**